

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2017**

Le 10 juillet 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Marc LECLERCQ (départ 18h45, réunion SIVOM), Mmes Isabelle BRIOIS, Mme Marie-Bénédicte PAPIILLON, Chantal THOMAS, M. Patrick LELIEVRE, Mme Marie ZOUINI, Mme Michèle DEFERT, M Frédéric PETIT, M. Jean-René DECLE, M. Michel TRUFFAUT, M. Bruno DEPIERRE

Sont excusés M. François SARA qui donne pouvoir à Mme Marie-Bénédicte PAPIILLON, M. Christophe DUCROCQ qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE,

Est absente : Mme Michèle ROUSSEAU

Mme PAPIILLON a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion précédente du 29 juin 2017 n'étant pas encore disponible, sa validation aura lieu lors du prochain conseil municipal avec le présent procès verbal.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Choix de l'architecte pour la cantine
- 2) Redéfinition de l'ALSH avec rythmes scolaires
- 3) Informations diverses

1) **Choix de l'architecte pour la cantine** :

Monsieur LEPOETRE donne à l'assemblée les informations suivantes concernant la consultation lancée pour le choix de l'architecte :

Dix enveloppes ont été réceptionnées dont une hors délai. La commission réunie le 3 juillet a étudié jusque tard dans la nuit les candidatures et a choisi le cabinet

d'architecture SEIGNEUR dans l'offre répondait au mieux aux critères de sélection et dont le montant de la proposition s'élève à 55 556.00 Euros HT (66 667.20 Euros TTC).

Le procès-verbal de la réunion de la commission a été mis à disposition de l'ensemble des élus préalablement à la réunion de conseil.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention formulée auprès du Département a été envoyée à AMIENS METROPOLE. En effet, il explique que c'est AMIENS METROPOLE qui percevra du Département une enveloppe globale de 6 Millions d'Euros pour toutes les communes de + 1 000 habitants (8 Millions si certains critères sont respectés). Monsieur LEPOETRE ajoute que, pour le moment, 1,3 M€ sont demandés par la quinzaine de communes (+1 000 habitants) dont 500K€ non éligibles soit 800 K€. Monsieur le Maire conclut que la commune de Sains est encore une fois en tête avec un montant demandé par habitant (160 €/h) trois fois plus important que la deuxième commune et six fois plus que la moyenne.

M. LEPOETRE rappelle que les demandes de subvention acceptées (CAF, Député, DETR) ajoutées à celle du Département via AMIENS METROPOLE amèneraient à quasiment 60% de financement du projet dans les conditions optimales et au moins à 50% dans un traitement moins favorable.

Monsieur DEPIERRE demande si la commune a déjà travaillé avec le cabinet SEIGNEUR. Monsieur LEPOETRE répond que oui ; sur le dossier de la construction de la crèche. Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle cantine scolaire au cabinet d'architecture SEIGNEUR (Amiens),
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à l'opération.

2) Redéfinition de l'ALSH avec rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'école s'est réuni et a voté le retour de la semaine à 4 jours qui sera appliquée à compter de la rentrée de septembre 2017. Il ajoute que l'organisation d'un accueil de loisirs le mercredi matin est proposée au Conseil municipal avec un tarif à la demi-heure. Les activités seront organisées par le personnel communal.

Monsieur LEPOETRE propose de fixer le tarif de l'accueil sur la base de celui de la cantine soit pour la tranche horaire de 9h00-12h00 :

6.30 € pour les familles dont le QF < 900

6.90 € pour les QF ≥ 900 et pour les familles extérieures au RPI.

Monsieur LEPOETRE ajoute que la cantine fonctionnera et un accueil pourrait être proposé, dans un premier temps, les après-midis mais à confirmer selon le nombre d'inscrits.

Monsieur PETIT demande si un seuil critique est fixé en deçà duquel l'accueil ne serait pas maintenu.

Monsieur LEPOETRE répond que tout dépend du nombre d'inscrits par tranche d'âge.

Monsieur DEPIERRE demande si l'on connaît déjà l'impact de la fin des TAP sur le budget 2017.

Monsieur LEPOETRE répond que le coût des prestations sur les TAP étant plus élevé que les activités à organiser le mercredi pendant l'accueil de loisirs, il y a de grandes chances que des économies soient réalisées.

Monsieur PETIT souhaite savoir si toutes ces données seront communiquées.

Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de l'accueil périscolaire du mercredi conformément aux propositions du Maire.

3) **Informations diverses** :

Monsieur le Maire a reçu vendredi l'information de l'ouverture provisoire d'une classe dès la prochaine rentrée : l'installation et l'organisation de cette classe supplémentaire est en cours de réflexion.

Monsieur LEPOETRE transmet à l'assemblée les éléments suivants :

- construire une salle supplémentaire sur le bâtiment actuel de l'école impose de demander l'accord à l'architecte qui est à son origine, accord qui serait obtenu à condition de le missionner pour le travail.
- la salle des associations aurait pu être une autre solution mais un accord de principe a été donné à un médecin pour l'utiliser en attendant que la nouvelle cantine soit livrée.
- permuter des salles existantes au sein de l'école et notamment utiliser le dortoir pour accueillir la nouvelle classe. Madame BRIOIS signale que 23 petits doivent faire leur rentrée et qu'il faut une grande pièce pour le dortoir.

Monsieur LEPOETRE donne ensuite diverses informations :

L'emprunt à court terme souscrit en attendant le versement des subventions pour le paiement des travaux de la crèche a été soldé.

Un pylône électrique a été cassé par un agriculteur ce week-end occasionnant une privation d'électricité pour certains administrés durant 4 heures.

Monsieur le Maire ajoute que cet incident explique pourquoi chaque élu doit donner ses dates de congés en mairie afin que les permanences de présence soient organisées.

Avril 2018 : une opération d'envergure est en cours et consiste à rechercher les familles de soldats enterrés dans le cimetière. Elle apporte de bons résultats mais représente un travail minutieux et fastidieux de longue haleine.

Madame ZOUINI informe que le courrier d'invitation à l'inauguration officielle de la crèche est en cours de réflexion et devrait rapidement être prêt.

Madame PAPILLON détaille et distribue le programme des manifestations prévues le 14 juillet et sollicite l'aide des conseillers.

Elle rappelle également que le 11 juillet se tiendra à 18h en mairie une commission PLU. Monsieur DECLE l'informe qu'il ne pourra pas y être présent tout comme Monsieur SARA excusé.

Monsieur DECLE présente les remerciements de tous les clubs de handball de la Somme qui ont organisé à Sains leur assemblée générale.

Monsieur PETIT signale que certaines communes de la Métropole participent aux frais de transport AMETIS pour les lycéens à partir de 16 ans et demande pourquoi ne pas mettre en place cette aide. Monsieur LEPOETRE lui propose de se rapprocher des communes qui le font pour connaître leur façon de procéder sachant qu'il est difficile de savoir combien d'enfants cela représenterait à Sains.

Monsieur LELIEVRE informe l'assemblée de sa participation à une réunion ENEDIS concernant l'installation des compteurs Linky qui semble ne pas s'être toujours bien passée sur Sains.

Monsieur LEPOETRE souligne les points ci-dessous :

- Les travaux de clôture, barrière et porte qui se verrouille sur l'école commencent cette semaine.
- Les travaux d'accessibilité de la mairie et de la Poste sont à prévoir rapidement.
- Le nouveau système imposé de primes pour les salariés et les plannings pour septembre sont à traiter également rapidement cet été.
- De nombreuses poubelles restent à demeure sur le domaine public, que celui qui souhaite se rapprocher de leurs propriétaires pour leur rappeler les usages se fasse connaître.

- Quelques travaux sur la crèche restent à finir et sont à gérer cet été.
- Le transport scolaire est à revoir suite aux changements prévus des temps scolaires puisque le Département en charge a d'ores et déjà annoncé qu'il ne financera pas les modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.